



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/012

Finances locales – décisions budgétaires

Séance du 10 février 2025
Date de convocation : 4 février 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Ouverture anticipée de crédits chapitre 204 – Budget principal 2025 et Chapitre 21 pour les budgets Eau et Assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Le budget primitif qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, a pour objet de prévoir les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise, dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, et ce jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En application de ce même article, et sur autorisation du conseil municipal, le Maire peut également engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, afin de permettre l'engagement des marchés et de réaliser le mandatement des premières dépenses d'investissement de l'année 2025 avant le vote du budget, il vous est proposé d'ouvrir par anticipation au budget principal 2025, des crédits d'investissement très inférieurs à la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2024, pour le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement :

➤ Budget principal

➤ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

○ 204-20422-518-219 : 4 000 €

Enfouissement réseau Orange rue Posquière

➤ Budget Eau

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

○ 21-21351 : 49 500 €

Réseau d'adduction d'eau rue Posquière et ruelle du Four

➤ Budget Assainissement

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

○ 21-21351 : 89 500€

Réseau traitement eaux usées rue Posquière et ruelle du Four

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de :

- 4 000 € au budget principal en section investissement au chapitre 204 (subvention d'équipement versées).
- 49 500 € au budget eau en section investissement au chapitre 21 (immobilisation corporelles).
- 89 500 € au budget assainissement en section investissement au chapitre 21 (immobilisation corporelles).

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

